



8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: A-2.00

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date de publication: 11/02/2022

Date de révision: 11/02/2022

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom du produit | 8464 |
| Synonymes | SDS Code: 8464; 8464-3ML, 8464-24ML, 8464-1, 8464-2, 8464-85ML, 8464-1P |
| Autres moyens d'identification | Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|----------------------|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Graisse antistatique |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | MG Chemicals Ltd - FRA | MG Chemicals (Head office) |
|--------------------------------|---|--|
| Adresse | Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta | 9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada |
| Téléphone | Pas Disponible | +(1) 800-201-8822 |
| Fax | Pas Disponible | +(1) 800-708-9888 |
| Site Internet | Pas Disponible | www.mgchemicals.com |
| Courriel | sales@mgchemicals.com | Info@mgchemicals.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Association / Organisation | Verisk 3E (Code d'accès: 335388) |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +(1) 760 476 3961 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible |

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1] | H410 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 |
| Légende: | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|-----------|
| Pictogramme(s) de danger | |
| Mention d'avertissement | Attention |

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|---|
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|------|---|

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|--------------------------------------|
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement |
|------|--------------------------------------|

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|------|-------------------------------|
| P391 | Recueillir le produit répandu |
|------|-------------------------------|

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|---|
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale. |
|------|---|

2.3. Autres dangers

Inhalation et/ ou ingestion peuvent provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gênes pour les yeux, le système respiratoire et la peau*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications | SCL / Facteur-M | Caractéristiques nanométrique particules |
|--|--|--------------------------|---|-----------------|--|
| 1.1314-13-2 2.215-222-5 3.030-013-00-7 4.non disponible | 37 | <u>oxyde de zinc</u> | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H400, H410 [2] | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1.1344-28-1 2.215-691-6 3.Pas Disponible 4.non disponible | 30 | <u>oxyde d'aluminium</u> | Sans Objet | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1.7782-42-5 2.231-955-3 3.Pas Disponible 4.non disponible | 3 | <u>graphite</u> | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2; H373 [1] | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 1.1333-86-4 2.215-609-9 422-130-0 435-640-3 3.Pas Disponible 4.non disponible | 1.5 | <u>NOIR-D'ACÉTYLÈNE</u> | Cancérogénicité, catégorie de danger 2; H351 [1] | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Légende: | 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne | | | | |

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapidement mais gentiment, retirer le produit de la peau avec un vêtement propre et sec. ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▶ transporter à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Donnez à boire. Donnez un peu de charbon dilué dans de l'eau. NE DONNEZ JAMAIS A BOIRE A UN PATIENT INCONSCIENT. ▶ Donnez au moins des cuillères à soupe d'un verre d'eau. ▶ Bien que l'on incite à encourager à vomir (UNIQUEMENT DES PERSONNES CONSCIENTES), ce premier soin n'est pas recommandé à cause du risque d'aspiration du contenu de l'estomac. Il vaut mieux conduire le patient chez un médecin qui décidera sur le besoin et la méthode de vider l'estomac. Néanmoins, des cas spéciaux existent : l'indisponibilité de et du médecin. Mettez des gants de protection |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

lorsque vous l'incitez à vomir. (ICSC005/00)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

- ▶ L'absorption de composé de zinc survient dans l'intestin grêle.
- ▶ Le métal est fortement lié aux protéines.
- ▶ L'élimination résulte principalement de l'excrétion fécale.
- ▶ Les mesures habituelles pour la décontamination (sirop d'Ipecac, lavage, charbon ou purgatif) peuvent être administrées, toutefois, les patients ont habituellement suffisamment vomis pour ne pas en avoir besoin.
- ▶ Le CaNa₂EDTA a été utilisé avec succès pour réguler les niveaux de zinc et représente un agent de choix.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

- ▶ La manifestation de la toxicité de l'aluminium inclut une hypercalcémie, une anémie, une ostéodysplasie réfractaire à la vitamine D et une encéphalopathie progressive (mélange de dysarthrie-apraxie du discours, tremblements, myoclonie, démence, défaillances d'accommodation). Des douleurs aux os, des fractures pathologiques et une myopathie de proximité peuvent survenir.
- ▶ Les symptômes se développent habituellement insidieusement durant plusieurs mois ou année (chez les patients à défaillance rénale chronique) à moins que les doses d'aluminium dans l'alimentation soient excessives.
- ▶ Les niveaux de sérum d'aluminium au-dessus de 60 ug/ml indiquent une absorption augmentée. La toxicité potentielle au-dessus de 100 ug/ml et mes symptômes cliniques sont présents quand les niveaux dépassent 200 ug/ml.
- ▶ La déféroxamine a été utilisée pour traiter les encéphalopathies dialyses et les ostéomalacies. Le CaNa₂EDTA est moins efficace chez les aluminiums chélateurs.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|------------------------|------------|
| Incompatibilité au feu | Non connu. |
|------------------------|------------|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|-----------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <p>Combustible : brûlera si allumé. dioxyde de silicose (SiO₂). oxydes de métal</p> <p>Lorsque la poussière d'oxyde d'aluminium est dispersée dans l'air, les pompiers doivent porter une protection contre l'inhalation de particules de poussière, qui peuvent également contenir des substances dangereuses du feu absorbées par les particules d'alumine.</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | <p>Risque environnemental - contient des éclaboussures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer immédiatement les éclaboussures. ▶ Eviter un contact avec la peau et les yeux. ▶ Porter des lunettes de sécurité et des gants imperméables. ▶ Suivre les procédures de nettoyage et éviter de créer de la poussière. ▶ Aspirer ou retirer avec une pelle. ▶ Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture. |
| Eclaboussures Majeures | <p>Risque environnemental - contient des éclaboussures. Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone. ▶ Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque. ▶ Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection. ▶ Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau. ▶ Récupérer autant de produit que possible. ▶ SI SEC: Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

plastique fermés ou autres containers pour un traitement. **SI MOUILLE:** Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement.

- ▶ **TOUJOURS:** Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains.
- ▶ En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les Services d'Urgences.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues. |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conserver dans des récipients d'origine. ▶ Garder les récipients bien scellés. ▶ Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des conditions environnementales extrêmes. ▶ Stocker à l'écart des matières incompatibles et récipients contenant des aliments. ▶ Protéger les contenants contre les dommages physiques et vérifier régulièrement les fuites. <p>Observer les recommandations de stockage du fabricant et de manutention contenues dans cette fiche. Pour des quantités importantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenez compte de stockage dans les zones endiguées - assurer que les zones de stockage sont isolés des sources d'eau communautaires (y compris les eaux pluviales, les eaux souterraines, les lacs et les cours d'eau). ▶ Veiller à ce que la décharge accidentelle à l'air ou l'eau fait l'objet d'un plan de gestion des catastrophes d'urgence; cela peut nécessiter une consultation avec les autorités locales. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|---|
| Container adapté | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Container polyéthylène ou polypropylène. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
| Incompatibilité de Stockage | <p>Dérivé de métal électropositif. Pour les aluminés (oxyde d'aluminium):</p> <p>Incompatible avec le caoutchouc chloré chaud.</p> <p>En présence de chlore, le trifluorure peut réagir violemment et s'enflammer.</p> <p>-Peut déclencher une polymérisation explosive d'oxydes d'oléfines, y compris l'oxyde d'éthylène.</p> <p>-Produit une réaction exothermique au-dessus de 200 ° C avec des halocarbures et une réaction exothermique à température ambiante avec des halocarbures en présence d'autres métaux.</p> <p>-Produit une réaction exothermique avec le difluorure d'oxygène.</p> <p>-Peut former un mélange explosif avec le difluorure d'oxygène.</p> <p>-Forme des mélanges explosifs avec du nitrate de sodium.</p> <p>-Réagit vigoureusement avec l'acétate de vinyle.</p> <p>L'oxyde d'aluminium est une substance amphotère, ce qui signifie qu'il peut réagir à la fois avec des acides et des bases, tels que l'acide fluorhydrique et l'hydroxyde de sodium, agissant comme un acide avec une base et une base avec un acide, neutralisant l'autre et produisant un sel.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ AVERTISSEMENT: éviter ou contrôler la réaction avec les peroxydes. Tous les peroxydes de métaux de transition doivent être considérés comme potentiellement explosifs. Par exemple, des complexes de métaux de transition d'hydroperoxydes d'alkyle peuvent se décomposer de manière explosive. ▶ Les complexes pi formés entre le chrome (0), le vanadium (0) et d'autres métaux de transition (complexes haloarène-métal) et le mono ou poly-fluorobenzène présentent une extrême sensibilité à la chaleur et sont explosifs. ▶ Évitez la réaction avec les borohydrures ou les cyanoborohydrures ▶ Les métaux et leurs oxydes ou sels peuvent réagir violemment avec le trifluorure de chlore et le trifluorure de brome. ▶ Ces trifluorures sont des oxydants hypergoliques. Ils s'enflamment au contact (sans source externe de chaleur ou d'allumage) avec des carburants reconnus - le contact avec ces matériaux, suite à une température ambiante ou légèrement élevée, est souvent violent et peut provoquer une inflammation. ▶ L'état de subdivision peut affecter les résultats. <p>Eviter les acides forts et les bases fortes.</p> |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Composant | DNELs L'exposition des travailleurs de modèle | PNECs compartiment |
|-------------------|---|--|
| oxyde de zinc | cutanée 83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 5 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 0.5 mg/m ³ (Locale, chronique) <i>cutanée 83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 2.5 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> | 0.19 µg/L (L'eau (douce)) 1.14 µg/L (Eau - libération intermittente) 1.2 µg/L (Eau (Marine)) 18 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 6.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.7 mg/kg soil dw (sol) 20 µg/L (STP) 0.16 mg/kg food (Oral) |
| oxyde-d'aluminium | cutanée 0.84 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 3 mg/m ³ (Locale, chronique) <i>cutanée 0.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.75 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 1.32 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.75 mg/m³ (Locale, chronique) *</i> | 74.9 µg/L (L'eau (douce)) 20 mg/L (STP) |
| graphite | inhalation 1.2 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 1.2 mg/m ³ (Locale, chronique) <i>Oral 813 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.3 mg/m³ (Locale, chronique) *</i> | Pas Disponible |
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | inhalation 1 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 0.5 mg/m ³ (Locale, chronique) <i>inhalation 0.06 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> | 1 mg/L (L'eau (douce)) 0.1 mg/L (Eau - libération intermittente) 10 mg/L (Eau (Marine)) |

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|-------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | oxyde de zinc | Zinc (oxyde de, fumées) | 5 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | oxyde de zinc | Zinc (oxyde de, poussières) | 10 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | oxyde-d'aluminium | Aluminium (trioxyde de di-) | 10 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | graphite | Graphite | 2 a mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | NOIR-D'ACÉTYLÈNE | Noir de carbone | 3,5 mg/m ³ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------|
| oxyde de zinc | 10 mg/m ³ | 15 mg/m ³ | 2,500 mg/m ³ |
| oxyde-d'aluminium | 15 mg/m ³ | 170 mg/m ³ | 990 mg/m ³ |
| graphite | 6 mg/m ³ | 330 mg/m ³ | 2,000 mg/m ³ |
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | 9 mg/m ³ | 99 mg/m ³ | 590 mg/m ³ |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|-------------------|-------------------------|----------------|
| oxyde de zinc | 500 mg/m ³ | Pas Disponible |
| oxyde-d'aluminium | Pas Disponible | Pas Disponible |
| graphite | 1,250 mg/m ³ | Pas Disponible |
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | 1,750 mg/m ³ | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

pour l'oxyde de zinc :

L'intoxication à l'oxyde de zinc (intoxication zincale) se caractérise par une dépression générale, des frissons, des maux de tête, la soif, des coliques et la diarrhée.

L'exposition aux vapeurs peut produire la fièvre des fondeurs caractérisée par des frissons, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements. Des études à court terme sur des cobayes montrent des modifications de la fonction pulmonaire et des preuves morphologiques d'une inflammation des petites voies respiratoires. La dose sans effet toxique observable (DSENO) chez les cobayes était de 2,7 mg/m³ d'oxyde de zinc. Sur la base des données actuelles, la TLV-TWA actuelle pourrait être insuffisante pour protéger les travailleurs exposés, bien que des différences physiologiques connues chez le cobaye le rendent plus susceptible que l'homme à une déficience fonctionnelle des voies respiratoires.

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

Le TLV-TWA pour le noir de carbone est recommandé pour minimiser les réclamations sur la saleté trop grande et s'applique uniquement aux noirs de carbone produits dans le commerce ou aux suies dérivées de sources de combustion contenant des hydrocarbures aromatiques polycycliques absorbés (PAHs)
Quand les HAPs sont présents dans le noir de carbone (mesurés en tant que fraction récupérable de cyclohexane) le NIOSH a établi un REL-TWA de 0.1 mg/m³ et considère la matière comme un cancérigène en milieu professionnel.

Le NIOSH REL-TWA a été 'sélectionné' sur la base d'une appréciation professionnelle plutôt que sur la base de données délimitant et classant les concentrations de HAPs comme 'non dangereuses' et 'dangereuses'. Cette ligne de démarcation a été justifiée sur la base de faisabilité de mesure et non pas sur une démonstration de sa sûreté.

La concentration de poussière respirable pour l'application de cette limite doit être déterminée à partir de la fraction qui pénètre un séparateur dont l'efficacité de collecte en fonction de la taille est décrite par une fonction lognormale cumulative avec un volume moyen aérodynamique de 4,0 (+-) 0,3 um et une déviation géométrique standard de 1,5 um (+-) 0,1 um, i.e. moins de 5 um.

Du fait que la marge de sécurité du TLV du quartz n'est pas connue avec certitude, et après avoir constaté les liens associés à la silicose et au cancer du poumon, il est recommandé que les concentrations de quartz soient gardées aussi basses que possible par rapport au TLV tant qu'une forme de prudence raisonnable pourra être appliquée.

8.2. Contrôles de l'exposition

| <p>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle. ▶ Une ventilation d'extraction doit être prévue pour éviter une accumulation et un recyclage des particules sur le lieu de travail. ▶ Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en: <ul style="list-style-type: none"> (a): respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption; (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié; (c): masques pour air-frais. ▶ Une apparition de charge électrostatique sur les particules de poussières peut être anticipée par une liaison et une mise à la terre. ▶ Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle. <p>Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses ' d'échappement ' variées qui, à leurs tours, déterminent la ' vitesse de capture ' de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.</p> <table border="1" data-bbox="391 808 1489 954"> <tr> <td>Type de Contaminant:</td> <td>Vitesse de l'air:</td> </tr> <tr> <td>Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)</td> <td>1-2.5 m/s (200-500 ft/min)</td> </tr> <tr> <td>frottements, explosion abrasive, tonnage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)</td> <td>2.5-10 m/s (500-2000 ft/min)</td> </tr> </table> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1" data-bbox="391 1010 1286 1178"> <thead> <tr> <th>Valeur basse de l'intervalle</th> <th>Valeur haute de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture</td> <td>1: courants d'air perturbant la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement</td> <td>2: Contaminateurs à faible toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, usage intensif</td> </tr> <tr> <td>4: Large console ou grande masse d'air en mouvement</td> <td>4: Petite console de contrôle uniquement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 4-10 m/s (800-2000 ft/min) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p> | Type de Contaminant: | Vitesse de l'air: | Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 ft/min) | frottements, explosion abrasive, tonnage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 ft/min) | Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | 1: Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1: courants d'air perturbant la pièce | 2: des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement | 2: Contaminateurs à faible toxicité | 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, usage intensif | 4: Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4: Petite console de contrôle uniquement |
|--|---|----------------------|-------------------|--|----------------------------|---|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|---------------------------------------|--|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|---|--|
| Type de Contaminant: | Vitesse de l'air: | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 ft/min) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| frottements, explosion abrasive, tonnage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 ft/min) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1: Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1: courants d'air perturbant la pièce | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2: des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement | 2: Contaminateurs à faible toxicité | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, usage intensif | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4: Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4: Petite console de contrôle uniquement | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>8.2.2. Protection Individuelle</p> |  | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Protection des yeux/du visage.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Protection de la peau</p> | <p>Voir protection Main ci-dessous</p> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Protection des mains / pieds</p> | <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fréquence et la durée de contact, ▶ La résistance chimique du matériau du gant, ▶ L'épaisseur du gant et ▶ dextérité <p>Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▶ Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé. ▶ Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme. ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés. <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Excellente lorsque le temps de pénétration > 480 min | | | | | | | | | | | | | | | | |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

| | |
|------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration > 20 min ▶ Juste quand le temps de pénétration < 20 min ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade <p>applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.</p> <p>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.</p> <p>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.</p> <p>Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.</p> <p>Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés. · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. <p>Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. L'expérience montre que les polymères suivants sont appropriés en tant que matériaux de gants de protection contre les solides secs non dissous, dans lequel des particules abrasives ne sont pas présents.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ polychloroprène. ▶ caoutchouc nitrile. ▶ caoutchouc butyle. ▶ Caoutchouc au fluor. ▶ chlorure de polyvinyle. <p>Les gants doivent être examinés pour porter et / ou de la dégradation constante.</p> |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux. |

Protection respiratoire

Filtere à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

| Facteur de protection | Respirateur à demi-masque | Masque respiratoire complet | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 10 x ES | P1 conduit d'air* | - - | PAPR-P1 |
| 50 x ES | Conduit d'air** | P2 | PAPR-P2 |
| 100 x ES | - | P3 | - |
| | | Conduit d'air* | - |
| 100+ x ES | - | Conduit d'air** | PAPR-P3 |

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

- ▶ Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- ▶ La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- ▶ Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- ▶ Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- ▶ Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- ▶ Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| Aspect | gris foncé, graisse | | |
|---|---------------------|---|----------------|
| État Physique | solide | Densité relative (l'eau = 1) | 2.098 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | >20.5 |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

| | | | |
|---------------------------------------|-------------------------|--|----------------|
| Point d'éclair (°C) | 285 | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible BuAC = 1 | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Sans Objet | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Sans Objet |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatil (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité | Immiscible | pH en solution (Pas Disponible%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |
| nanométrique Solubilité | Pas Disponible | Caractéristiques nanométrique particules | Pas Disponible |
| La taille des particules | Pas Disponible | | |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| 10.1. Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré stable. ▸ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------|---|
| Inhalé | <p>Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>Il existe des solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, si inhalé une seule fois, des dommages importants et irréversibles aux organes.</p> <p>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut causer des dommages sur la santé de l'individu.</p> <p>Les effets sur les poumons sont considérablement augmentés en présence de particules respirables. La surexposition à la poussière respirable peut provoquer une respiration sifflante, une toux et des difficultés respiratoires entraînant ou symptomatique d'une altération de la fonction respiratoire.</p> |
| Ingestion | <p>Les réponses toxiques et aigus à l'aluminium sont observées avec les formes les plus solubles.</p> <p>Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.</p> <p>Les sels solubles de zinc produisent une irritation et une corrosion des voies alimentaires avec des douleurs et des vomissements. La mort peut survenir en raison d'une insuffisance de prise de nourriture due à un rétrécissement important des œsophages et du pyllore.</p> <p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.</p> |
| Contact avec la peau | <p>Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit à la capacité de provoquer, par un seul contact avec la peau, des dommages importants et irréversibles aux organes.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Des manipulations répétées ou excessives, couplées avec une faible hygiène personnelle, peuvent engendrer des éruptions semblable à celles de l'acné connues sous le nom de 'vérole à l'oxyde de zinc'.</p> <p>Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une faible inflammation mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.</p> |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

| | |
|------------------|--|
| Yeux | Il existe des preuves limitées, ou l'expérience pratique suggère, que le matériau peut provoquer une irritation oculaire chez un nombre substantiel d'individus et / ou qu'il devrait produire des lésions oculaires importantes qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation dans l'œil (s) de animaux de laboratoire. Un contact oculaire répété ou prolongé peut provoquer une inflammation caractérisée par une rougeur temporaire (semblable à un coup de vent) de la conjonctive (conjonctivite); une altération temporaire de la vision et / ou d'autres lésions / ulcérations oculaires transitoires peuvent survenir. |
| Chronique | <p>Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques.</p> <p>L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.</p> <p>Une exposition à de larges doses d'aluminium a été mise en rapport avec la maladie dégénérative du cerveau : la maladie d'Alzheimer.</p> <p>Les silicates solubles ne présentent pas de potentiel de sensibilisation. Des tests sur des bactéries et des expériences sur des animaux n'ont pas trouvé d'indice prouvant qu'ils provoqueraient des mutations ou des anomalies congénitales.</p> <p>Le soudage ou le découpage à la flamme de métaux recouverts de zinc ou de poussière de zinc peut entraîner l'inhalation de fumées d'oxyde de zinc ; de fortes concentrations de fumées d'oxyde de zinc peuvent provoquer la pneumopathie des soudeurs, également appelée 'fièvre des métaux', une maladie industrielle de courte durée. Les symptômes incluent des malaises, de la fièvre, de la faiblesse, des nausées et peuvent apparaître rapidement si les activités ont lieu dans des endroits fermés ou mal ventilés.</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante</p> <p>Une surexposition aux poussières respirables peut provoquer de la toux, une respiration sifflante, des difficultés à respirer et des capacités pulmonaires réduites. Les symptômes chroniques peuvent inclure des capacités pulmonaires vitales réduites et des infections pulmonaires. Des expositions répétées sur le lieu de travail à des niveaux élevés de poussières fines peuvent produire un trouble appelé pneumoconiose qui se caractérise par la fixation dans le poumon de particules inhalées, quel que soit l'effet produit. Cela est particulièrement vrai lorsqu'un nombre important de particules de moins de 0,5 microns (1/50000 pouces) est présent. Des « ombres » peuvent être observées sur les radiographies. Les symptômes de la pneumoconiose peuvent être une toux sèche progressive, un souffle court à l'expiration, une ampliation thoracique accrue, une sensation de faiblesse et la perte de poids. Lorsque la maladie progresse, la toux produit du mucus filandreux, les capacités vitales diminuent davantage et l'essoufflement s'aggrave. D'autres signes ou symptômes comprennent des sifflements à la respiration, une réduction de l'absorption d'oxygène lors d'exercices physiques, l'emphysème et, plus rarement, le pneumothorax (présence d'air dans la cavité pleurale).</p> <p>L'arrêt de toute possibilité d'exposition prolongée des travailleurs aux poussières stoppe généralement l'avancée des anomalies pulmonaires. En présence d'une probabilité élevée d'exposition pour le travailleur, des examens doivent être menés à intervalle régulier et se focaliser sur la fonction pulmonaire.</p> <p>L'inhalation de poussières sur un nombre continu d'années peut causer la pneumoconiose qui consiste en l'accumulation de particules dans les poumons provoquant une réaction des tissus. Cela peut être réversible ou non.</p> |

| | | |
|---|---|---|
| 8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| oxyde de zinc | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Eye (rabbit) : 500 mg/24 h - mild |
| | Inhalation(Rat) LC50; >1.79 mg/l4h ^[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1] | Skin (rabbit) : 500 mg/24 h- mild |
| | | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| oxyde-d'aluminium | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Inhalation(Rat) LC50; >2.3 mg/l4h ^[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1] | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| graphite | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Inhalation(Rat) LC50; >2 mg/L4h ^[1] | Eye (rabbit): non-irritant * |
| | Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1] | Eye : Not irritating |
| | | Skin (rabbit): 4 h non-irritant * |
| | | Skin : Not irritating |
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral(Rat) LD50; >8000 mg/kg ^[1] | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | |

| | |
|----------------------|--|
| OXYDE DE ZINC | Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau. |
| GRAPHITE | Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

| | |
|---|--|
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains. |
| OXYDE-D'ALUMINIUM & NOIR-D'ACÉTYLÈNE | Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. |

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✗ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✗ | reproducteur | ✗ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✗ | STOT - exposition unique | ✗ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✗ | STOT - exposition répétée | ✗ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
 ✔ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

| 8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|--|----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| oxyde de zinc | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|---------------|-----------|---------------------------|---|-----------------|--------|
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.005mg/l | 2 |
| | BCF | 1344h | Poisson | 19-110 | 7 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 0.927-2.589mg/l | 4 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.036-0.049mg/l | 4 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 0.301-0.667mg/l | 4 |
| | EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.3mg/l | 2 |

| oxyde-d'aluminium | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|-------------------|-----------|---------------------------|---|-----------------|--------|
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >100mg/l | 1 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 0.078-0.108mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.2mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 1.5mg/l | 2 |

| graphite | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|----------|-----------|---------------------------|---|-----------|--------|
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >=100mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | >100mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >100mg/l | 2 |

| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|------------------|-----------|---------------------------|---|----------|--------|
| | NOEC(ECx) | 24h | crustacés | 3200mg/l | 1 |
| | LC50 | 96h | Poisson | >100mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >0.2mg/l | 2 |

Légende: *Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration*

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Suite...

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

Pour le métal :

Devenir atmosphérique - Les substances inorganiques contenant des métaux ont généralement une pression de vapeur négligeable et ne devraient pas se disperser dans l'air.

Devenir dans l'environnement : Les processus environnementaux, tels que l'oxydation, la présence d'acides ou de bases et les processus microbiologiques, peuvent transformer les métaux insolubles en formes ioniques plus solubles. Les processus environnementaux peuvent améliorer la biodisponibilité et peuvent également jouer un rôle important dans la modification des solubilités.

Devenir aquatique/terrestre : Lorsqu'ils sont libérés dans un sol sec, la plupart des métaux présentent une mobilité limitée et restent dans la couche supérieure ; certains s'infiltrent localement dans les écosystèmes d'eaux souterraines et/ou d'eaux de surface lorsqu'ils sont mouillés par la pluie ou la glace fondante. Un ion métallique est considéré comme infiniment persistant car il ne peut davantage se dégrader. Une fois libérés dans les eaux de surface et les sols humides, leur sort dépend de leur solubilité et de leur dissociation dans l'eau. Une proportion importante des métaux dissous/sorbés se retrouve dans les dépôts créés par la sédimentation des particules en suspension. Les ions métalliques restants peuvent alors être absorbés par les organismes aquatiques. Les espèces ioniques peuvent se lier à des ligands dissous ou être absorbées par des particules solides dans l'eau.

Écotoxicité : Même si de nombreux métaux présentent peu d'effets toxiques aux niveaux de pH physiologiques, la transformation peut introduire des effets nouveaux ou amplifiés. Pour le zinc et ses composés : FBC : 4 à 24 000.

Devenir dans l'environnement : Le zinc est capable de former des complexes avec une variété de groupes organiques et minéraux et est un nutriment essentiel présent dans tous les organismes.

Devenir dans l'atmosphère : Les concentrations de zinc dans l'air sont relativement faibles, sauf près des sources industrielles, comme les fonderies. Il n'existe pas d'estimation de la durée de vie du zinc dans l'atmosphère, mais, comme le zinc est transporté sur de longues distances dans l'air, sa durée de vie dans l'air est au moins de l'ordre de quelques jours. Le zinc est éliminé de l'air par dépôt sec ou humide.

Devenir terrestre : Sol ; le zinc peut s'amplifier dans le sol si les concentrations de la substance dépassent 1632 ppm. La mobilité relative du zinc dans le sol est déterminée par les mêmes facteurs qui affectent son transport dans les systèmes aquatiques (c'est-à-dire la solubilité du composé, le pH et la salinité). La mobilité du zinc dans le sol augmente lorsque le pH du sol est faible, dans des conditions d'oxydation, et lorsque les capacités d'échange de cations (ions positifs) sont faibles. Cependant, la quantité de zinc en solution augmente généralement à un pH > 7, dans les sols riches en matières organiques. L'argile et les oxydes métalliques absorbent le zinc et ont tendance à retarder sa mobilité dans le sol. Le zinc est plus mobile à pH 4 qu'à pH 6,5 en raison de la sorption. Dans des conditions de faible teneur en oxygène, le sulfure de zinc est l'espèce dominante, qui présente une faible mobilité. Plantes - Le zinc ne devrait pas se concentrer dans les plantes, cependant, cela dépend de l'espèce végétale, du pH du sol et de la composition du sol.

Devenir aquatique : Le zinc s'adsorbe facilement aux sédiments et aux particules en suspension. La substance peut persister dans l'eau indéfiniment et peut être toxique pour la vie aquatique. Le fer hydraté, les oxydes de manganèse, les minéraux argileux et les matières organiques peuvent aider à éliminer le zinc des sédiments puisqu'ils adsorbent la substance. La toxicité environnementale du zinc dans l'eau dépend de la concentration d'autres minéraux et du pH de la solution. Le zinc reste sous forme d'ion libre à des niveaux de pH inférieurs. À des niveaux de pH élevés, le zinc en solution est précipité sous forme d'hydroxyde de zinc, de carbonate de zinc ou de zincate de calcium.

Écotoxicité : Le zinc se concentre moyennement dans les organismes aquatiques ; la concentration est plus élevée chez les crustacés et les espèces bivalves que chez les poissons. Le zinc ne devrait pas s'amplifier en remontant la chaîne alimentaire terrestre. Le zinc peut se concentrer plus de 200 000 fois dans les huîtres. Le cuivre peut augmenter la toxicité pour les poissons et le calcium peut la diminuer. Le zinc peut s'accumuler dans les espèces d'eau douce à une concentration 5 à 1130 fois supérieure à celle présente dans l'eau. Les crustacés et les poissons absorbent le zinc présent dans l'eau et dans la nourriture. La substance a été trouvée en très forte concentration dans les invertébrés aquatiques. Les organismes vivant dans les sédiments présentent des concentrations de zinc plus élevées que ceux vivant dans la couche aqueuse. Les surexpositions au zinc ont également été associées à des effets toxiques chez les mammifères, y compris l'homme. L'ingestion de zinc ou de composés contenant du zinc a entraîné divers effets sur le tractus gastro-intestinal et le sang chez les humains et les animaux. Cette substance peut provoquer des lésions du foie, du pancréas et des reins.

L'aluminium apparaît dans l'environnement sous forme de silicates, d'oxydes et d'hydroxydes, combiné avec d'autres éléments tels que le sodium, la fluorine et les complexes d'arsenic avec des matières organiques.

Une acidification des sols libère l'aluminium sous forme de solution transportable. La concentration d'aluminium dans les pluies acides engendre que l'aluminium devient disponible pour une absorption par les plantes.

Standards de l'Eau Potable:
aluminium: 200 µg/l (ANG. max.)
200 µg/l (WHO directive)
chlorure: 400 mg/l (ANG. max.)
250 mg/l (WHO directive)
fluorure: 1.5 mg/l (ANG. max.)
1.5 mg/l (WHO directive)
nitrate: 50 mg/l ANG. max.)
50 mg/l (WHO directive)
sulfate: 250 mg/l (ANG. max.)

Directives pour les sols non disponibles.

Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|-----------|--|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---------------|-----------------|
| oxyde de zinc | BAS (BCF = 217) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | non disponible | non disponible | non disponible |
| PBT | ✗ | ✗ | ✗ |
| vPvB | ✗ | ✗ | ✗ |

Critères PBT remplis?

non

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

vPvB

non

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Élimination du produit / emballage | <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. ▶ Éliminer par : Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté) ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

| | |
|--|---|
| | <p>Non Règlement par terre (ADR), Dispositions particulières 375 Non Règlement par aérien (ICAO-IATA), Dispositions particulières A197 Non Règlement par maritime (IMDG), pour 2.10.2.7 Non Règlement par fluvial (ADN), Dispositions particulières 274 (La disposition de 3.1.2.8 s'applique)</p> |
|--|---|

Transport par terre (ADR-RID)

| | | |
|---|---|-----------------|
| 14.1. Numéro ONU | 3077 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (contient oxyde de zinc) | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | classe | 9 |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Environnement dangereux | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) | 90 |
| | Code de classification | M7 |
| | Étiquette de danger | 9 |
| | Dispositions particulières | 274 335 375 601 |
| | quantité limitée | 5 kg |
| | Code tunnel de restriction | 3 (-) |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

| | | |
|---|---|--------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 3077 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (contient oxyde de zinc) | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | 9 |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | 9L |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Environnement dangereux | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | A97 A158 A179 A215 |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | 956 |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | 400 kg |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | 956 |

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

| | | |
|--|---|---------|
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 400 kg |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Y956 |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 30 kg G |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

| | | |
|---|---|---------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 3077 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (contient oxyde de zinc) | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | 9 |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Polluant marin | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | F-A , S-F |
| | Dispositions particulières | 274 335 966 967 969 |
| | Quantités limitées | 5 kg |

Le transport fluvial (ADN)

| | | |
|---|---|--------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 3077 | |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (contient oxyde de zinc) | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 9 | Sans Objet |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Environnement dangereux | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | M7 |
| | Dispositions particulières | 274; 335; 375; 601 |
| | Quantités Limitées | 5 kg |
| | Équipement requis | PP, A*** |
| | Feu cônes nombre | 0 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Grouper |
|-------------------|----------------|
| oxyde de zinc | Pas Disponible |
| oxyde-d'aluminium | Pas Disponible |
| graphite | Pas Disponible |
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | Pas Disponible |

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

| Nom du produit | Type de navire |
|-------------------|----------------|
| oxyde de zinc | Pas Disponible |
| oxyde-d'aluminium | Pas Disponible |
| graphite | Pas Disponible |
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

oxyde de zinc Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME
Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

oxyde-d'aluminium Est disponible dans les textes réglementaires suivants

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

| | |
|--|---|
| Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques Inventaire européen CE La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) |
| graphite Est disponible dans les textes réglementaires suivants Inventaire européen CE La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) |
| NOIR-D'ACÉTYLÈNE Est disponible dans les textes réglementaires suivants Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques Inventaire européen CE La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME | Liste européenne des substances chimiques notifiées - ELINCS - 6ème publication - COM (2003) 642 du 29.10.2003 Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS) Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances |

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|---|--|
| Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (oxyde-d'aluminium; graphite; NOIR-D'ACÉTYLÈNE) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Non (graphite) |
| Corée - KECI | Oui |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - FBEPH | Oui |
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i> |

SECTION 16 Autres informations

| | |
|-------------------------|------------|
| date de révision | 11/02/2022 |
| date initiale | 11/02/2018 |

Codes pleins de risques de texte et de danger

| | |
|-------------|--|
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer . |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme

8464 Graisse Anticorrosive Dissipant la Statique

- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Raison du Changement

A-2.00 - Modifications du format de la fiche de données de sécurité